

En fait, les déficits toujours croissants du gouvernement libéral depuis le milieu des années 70 nous ont conduits au point où, non pas notre dette nette, mais simplement les paiements en intérêts sur la dette surpassent les dépenses budgétaires globales de l'époque où Pierre Trudeau est arrivé au pouvoir.

Voilà ce que sont 19 milliards de dollars, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Blaker): La présidence sait que la parole revient au député de Montréal-Mercier (M^{me} Hervieux-Payette). Dans le cours normal des choses, je devrais alterner entre ma gauche et ma droite, de sorte que j'accorderais la parole au député de Montréal-Mercier. Toutefois, le chef de l'opposition (M. Nielsen) est présent et il voudrait aussi intervenir. Je crois que, dans les circonstances, la présidence ne peut que consulter la Chambre pour savoir si elle désire avoir cette marque de considération envers le chef de l'opposition. La parole est au secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Fisher).

M. Fisher: Monsieur le Président, l'application normale du Règlement demanderait que la parole soit donnée au député de Montréal-Mercier (M^{me} Hervieux-Payette). Je sais qu'elle a un message important à nous livrer et je demande à la Chambre de l'écouter maintenant.

Le président suppléant (M. Blaker): Je demandais implicitement dans mes observations s'il y avait consentement unanime. Il est évident qu'il n'y a pas unanimité. La présidence se voit donc dans l'obligation d'accorder la parole au député de Mercier.

[Français]

Mme Céline Hervieux-Payette (Montréal-Mercier): Monsieur le Président, je crois qu'il est important de traiter d'un problème qui concerne directement ma circonscription, problème auquel je suis confrontée depuis plusieurs semaines et qui, évidemment, fait partie de toute la problématique du chômage au Canada et du projet de loi à l'étude.

Nous savons que le projet de loi ayant trait à un pouvoir d'emprunt supplémentaire a quand même été présenté l'autonne dernier comme étant une possibilité. Mais à cause du ralentissement économique, parce qu'il y a moins d'entrées fiscales, et à cause des prestations d'assurance-chômage accrues et de bien-être social additionnelles qui doivent être payées, je crois que le gouvernement libéral se montre responsable et surtout fiable envers la population du Québec afin de donner au moins l'essentiel aux citoyens.

Le cas que je voudrais porter à l'attention des députés traite d'une problématique que nous avons soulevée à la Chambre lors de la présentation du projet de loi S-31 qui traitait uniquement des investissements de la Caisse de dépôt et placement du Québec dans les compagnies qui faisaient partie du domaine du transport interprovincial.

● (1540)

Cependant, monsieur le Président, je crois que je dois quand même pratiquement étendre le principe et le concept de la Caisse de dépôt et de placement du Québec. Il existe dans ma circonscription une usine de matériaux de construction appartenant à la compagnie Domtar qui a tout récemment fermé ses portes, et je conteste la décision de cette entreprise qui a renvoyé ses employés au programme d'assurance-chômage, alors qu'elle pourrait encore fonctionner. La Domtar, en effet, monsieur le Président, a été acquise par la Caisse de dépôt et placement du Québec, laquelle possède, en fait, 46 p. 100 des actions de la compagnie Domtar. Donc, elle possède effectivement le contrôle total de cette compagnie-là en ayant neuf membres au conseil d'administration nommés par la Caisse de

Pouvoir d'emprunt

dépôt et placement du Québec et présidés par M. Yves Pratte, qui était conseiller du gouvernement québécois pour les questions touchant aux affaires constitutionnelles. Monsieur le Président, quand on se rend compte que les employés d'une institution du Québec comme la Caisse, savoir les investissements des fonds de pension des Québécois, quand on se rend compte que ces mêmes travailleurs à l'heure actuelle touchent des prestations d'assurance-chômage, je crois que nous devons nous inquiéter, et je peux dire merci au ministre des Finances (M. Lalonde) d'aller chercher les fonds nécessaires par ce projet de loi d'emprunt; toutefois, je dois quand même m'inquiéter au sujet d'une décision prise par une compagnie.

En effet, cette compagnie a pris la décision de fermer son usine au Québec en plein milieu des négociations, savoir après 11 séances de négociations. Après que ces travailleurs eurent accepté de bonne grâce le programme des 6 et 5 p. 100 du gouvernement fédéral et en négociant les clauses normatives, ils ont tout simplement appris qu'ils étaient sans emploi. Monsieur le Président, dans cette entreprise il existe 21 travailleurs qui ont 30 ans d'ancienneté ou plus, une douzaine de travailleurs, 20 ans ou plus, une autre douzaine, 10 ans ou plus, ce qui veut dire que la plupart d'entre eux doivent toucher les prestations d'assurance-chômage à l'âge de 45, 50 et 55 ans, n'ayant que de très faibles possibilités de retrouver un emploi à cause, d'une part, de la conjoncture économique, et d'autre part, de la structure actuelle du marché du travail ce qui fait que les travailleurs non qualifiés, que les employés d'usine, qui n'ont pas de formation technique précise devront soit se recycler avec grande difficulté afin de faire face au marché du travail actuel ou encore passer du programme d'assurance-chômage au programme d'aide sociale. Et je dis que c'est un palliatif que je constate à l'heure actuelle comme étant la seule porte de sortie et que je ne peux pas approuver.

Je pose une question à cette société pour la simple raison que les activités de cette compagnie qui est une multinationale du Québec, possédée par les Québécois, par la Caisse de dépôt et placement du Québec, savoir les mêmes fonds de pension de ces mêmes travailleurs, sont transférées en Ontario, et je crois qu'il s'agit là d'une décision arbitraire, monsieur le Président. La reprise économique est à nos portes, les taux d'intérêt sont moins élevés, la construction va reprendre au Québec, et cette compagnie fabrique des panneaux de gypse qui ont toujours été de bonne qualité, qui ont fait partie du marché de l'Est, c'est-à-dire que ces derniers, fabriqués à Montréal, dans la circonscription de Mercier, étaient vendus d'une part au Québec, et d'autre part dans les provinces Maritimes et dans l'État de New York. Alors, monsieur le Président, le fait que nous soyons obligés, à l'heure actuelle, d'emprunter pour permettre d'agir ainsi à une compagnie qui appartient à des Québécois, qui est financée par la Caisse de dépôt et de placement du Québec, et dont les employés vont devoir recourir aux prestations d'assurance-chômage, le fait que nous soyons obligés de faire des emprunts, alors que des décisions arbitraires ont été prises, m'oblige à me lever et à poser des questions à cette entreprise que je crois irresponsable.

Si un gouvernement comme le nôtre est obligé, à l'heure actuelle, d'aller puiser soit par le biais des emprunts, soit par le biais des revenus généraux du pays... Mais à l'heure actuelle, je pense que les revenus ne suffisent pas à cause du nombre accru de gens qui touchent les prestations d'assurance-chômage, et à mon avis, nous devons nous inquiéter du manque de responsabilité sociale de certaines entreprises. Nous avons au